



PLANNING DES ASTREINTES DU MOIS DE MAI 2018

Conformément aux délibérations n° 02/11 du 07 janvier 2011 et n° 2011-047/RH du 1^{er} juin 2011, vous trouverez ci-après le planning relatif aux astreintes. Pour information, celles-ci débuteront le vendredi après les heures de service et s'achèveront le lundi suivant à l'ouverture (hormis les jours fériés ou chômés où elles débuteront la veille et/ou se termineront le lendemain du jour férié ou chômé).

Services concernés N° de Tél.	Mardi 1 ^{er} Du vendredi 04/05 au lundi 07/05	Mardi 8 et Jeudi 10 Du vendredi 11/05 au lundi 14/05	Du vendredi 18/05 au mardi 22/05	du vendredi 25/05 au lundi 28/05	Missions durant les astreintes
ELUS	Mme MARIN Myriam 0694 384 316	M. HORTH Jean-Claude 0694 384 202	Mme ATTICA Cathia 0694 200 128	Mme ARON - LEVEILLE Annick- 0694 384 134	Assurer la permanence de la décision institutionnelle
ETAT-CIVIL 0694 384 335	Mme COUETA Stélie	Mme HIRAM M-Josèphe	Mme SOPHIE Simone	Mme COUETA Stélie	Tout acte relatif à un décès ou mariage
SERVICES TECHNIQUES	M. Henri-Claude COSSET 0694 908 813 M. CLET Joël 0694 401 339	M. DORILAS Raymond 0694 384 347 M. CLET Joël 0694 401 339	M. Henri-Claude COSSET 0694 908 813 M. CLET Joël 0694 401 339	M. DORILAS Raymond 0694 384 347 M. CLET Joël 0694 401 339	Toutes tâches techniques Intervention sur les installations électriques

Un téléphone portable sera mis à votre disposition. Vous devez **impérativement** durant la période d'astreinte, être joignable et à proximité de votre lieu de travail en cas d'intervention.

AMPLIATION A : POMPIERS - GENDARMERIE – MEDECIN